

**Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)**

\*\*\*

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;  
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation  
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 5, rue des Martyrs à Rumelange se caractérise comme suit :

La maison d'habitation (**GEN**) sise 5, rue des Martyrs à Rumelange fait partie d'un ensemble de quatre immeubles érigés au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> dans la partie méridionale de la localité, proche de la frontière avec la France. L'ensemble se distingue par ses éléments de décoration de style Art nouveau, disposés surtout autour des ouvertures de la façade principale. Ce style, progressiste à l'époque, est plutôt rare au Luxembourg, cependant il peut être retrouvé à plusieurs reprises à Rumelange (**RAR/PDR**). En effet, Rumelange, qui s'est fait attribuer le titre de ville en 1907, a connu suite à l'essor de la sidérurgie un important développement au tournant du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, cet ensemble architectural, qui a d'ailleurs été érigé par la famille Boever – Mettelock, exploitants de mines, est un témoin de son époque de construction tant au niveau architectural que démographique et urbanistique. (**PDR/LHU**)

L'ensemble est formé par quatre maisons mitoyennes (**TYP**) et d'un bâtiment annexe. Les maisons sont situées aux n° 1, 3, 5 et 7 et leurs façades sont traitées comme une grande composition unique, reprenant les mêmes éléments de décoration et avec des socles et des bandeaux continus en pierre naturelle. En effet, à l'époque de construction il s'agissait d'une seule parcelle cadastrale dont la division en plusieurs parcelles et propriétés n'est enregistrée qu'en 1947<sup>2</sup>. Les élévations sont composées presque selon une symétrie axiale ; les deux maisons centrales sont identiques tandis que les deux maisons latérales se ressemblent mais celle de droite présente une travée de plus. Cette partie de l'ensemble abritait à l'époque le poste de gendarmerie dont témoigne encore l'inscription « Gendarmerie » au-dessus de l'ancienne entrée (entretiens transformée en fenêtre). Les deux maisons centrales s'élèvent sur trois niveaux, sur un niveau de cave, surmontés par une toiture à deux pentes avec une lucarne centrale, portant d'ailleurs l'inscription « 1905 ». Les deux maisons latérales s'élèvent aussi sur trois niveaux, sur un niveau de cave, surmontés par une toiture à croupe. Cependant elles sont légèrement plus hautes et légèrement en saillie par rapport à la partie centrale, de façon à rythmer l'imposante composition.

La façade principale de la maison sise n°5 se divise en deux travées d'ouvertures dont celle de gauche, abritant l'entrée, est très rapprochée de la travée identique (par symétrie orthogonale) de la maison n°3. En effet, les frontons cintrés en pierre naturelle au-dessus des ouvertures s'étendent sur les deux. Il en va de même pour la lucarne qui trône au-dessus de ces travées. Les frontons, de même

---

<sup>1</sup> Administration du cadastre et de la topographie, Rumelange, section unique, case-croquis n°2331 et tableau indicatif supplémentaire de l'exercice de 1905, parcelle n° 426/2448 devenue n°426/3404 et 426/3405.

<sup>2</sup> Administration du cadastre et de la topographie, Rumelange, section unique, case-croquis n°2425 et tableau indicatif supplémentaire de l'exercice de 1947, parcelles n°426/3404 et 426/3405 devenues 426/4893, 426/4894, 426/4895, 426/4896 et 426/4877.

que les encadrements en pierre naturelle des autres ouvertures présentent des éléments de décoration arqués, sinueux et entrelacés caractéristiques pour l'Art nouveau **(AUT/PDR)**.

La façade postérieure est plus sobre, avec moins de décorations ; seuls quelques linteaux présentent des éléments caractéristiques du style Art nouveau. Pourtant ceci n'est pas atypique pour une façade privée, moins visible du domaine public. Les deux travées présentent des fenêtres pour illuminer les pièces et la cage d'escalier. En outre, cette façade présente aussi deux entrées : une donnant au couloir de la maison et l'autre donnant accès à la cave. A l'arrière, les quatre maisons de l'ensemble ont chacune une petite arrière-cour. À l'époque les voies de la ligne Noertzange-Rumelange/Ottange couraient juste derrière la propriété jusque dans les années 1990<sup>3</sup>.

Tandis que la façade principale montre un style plutôt progressiste, l'intérieur de la maison se présente plus classique, sans pour autant être de moindre valeur patrimoniale. En effet l'immeuble a conservé la quasi-totalité de sa structure bâtie (murs porteurs, divisions horizontales et verticales, charpente). Les pièces sont très hautes, surtout au rez-de-chaussée et au premier étage et présentent divers éléments de finitions historiques tels que : le revêtement de sol en terrazzo dans le hall d'entrée, les revêtements de sol en bois sur tous les niveaux, les portes avec leurs chambranles en bois sur tous les niveaux, l'escalier en bois avec son garde-corps allant du rez-de-chaussée jusqu'aux combles ainsi que diverses décorations en stucs sur les plafonds. **(AUT/PDR)**

Faisant partie de l'imposant ensemble d'immeubles, la maison n°5 a conservé non seulement son remarquable aspect extérieur mais aussi son intérieur historique. Elle fait partie du patrimoine bâti de Rumelange et présente d'un point de vue historique, architectural, artisanal et urbanistique un intérêt public à être protégée.

**Critères remplis** : authenticité **(AUT)**, genre **(GEN)**, typologie **(TYP)**, rareté **(RAR)**, période de réalisation **(PDR)**, histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation **(LHU)**.

**La COPAC émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 5, rue des Martyrs à Rumelange (no cadastral 934/65). Les membres proposent, afin de mettre en place une protection juridique plus cohérente, d'analyser et de protéger le cas échéant les immeubles adjacents aux numéros 1, 3, et 7, rue des Martyrs à Rumelange (nos cadastraux 936/0, 935/0 et 933/64).**

Présent(e)s : Christine Muller, Gaetano Castellana, Gilles Genot, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Laure Simon-Becker, Mathias Fritsch, Marc Schoellen, Michel Pauly, Patrick Bastin, Régis Moes, Silvia Martins.

Luxembourg, le 22 mai 2024

---

<sup>3</sup> Administration du cadastre et de la topographie, images aériennes de 1994 et 2001.